

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marilyn Bouchard

<https://www.cadre21.org/membres/c77112ba979ad762f59bdc2f>

Date d'obtention : 2024-09-24 19:20:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Permet de guider et d'outiller les intervenants scolaires lors d'un dévoilement en lien avec les SEXTO. Permet de suivre une marche à suivre bien définie qui respecte mon rôle en tant qu'intervenante. Cela permet d'évaluer la situation à l'aide d'une grille en la complétant avec le ou la jeune (amorce, nature, intention, étendue). Ensuite, nous communiquons l'information aux policiers pour la suite de l'intervention.

Nous devons éviter de poser des questions à l'instigateur mais si nous avons des raisons de croire qu'il pourrait y avoir du contenu sexuel sur son cellulaire, nous devons lui expliquer la démarche de nos interventions et confisquer le cellulaire.

Interdit de regarder les images et contenus sur les appareils en aucun cas (acte criminel). Seul un intervenant au secondaire, qui a reçu la formation SEXTO et que l'école est affiliée avec les policiers, peut utiliser la trousse SEXTO.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va me guider dans mes interventions et des étapes à effectuer lors d'un dévoilement. Je vais me sentir plus à l'aise et confiante sur la façon d'intervenir auprès des jeunes. Je connais les limites de mon rôle en tant qu'intervenante scolaire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Intervenir en respectant l'intégrité du jeune, faire attention en posant les bonnes questions pour éviter que certaines questions soient subjectives (suivre la grille d'évaluation).